COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU LUNDI 1et FEVRIER 2016

L'An Deux Mille Seize, le Lundi 1er du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviéra du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT , pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS: MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE- Mme Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - M. Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Mme Cynthia DINANE.

ABSENTS: M. Cédric CORNET - Mme Sylvia LAPTES - M. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Madame Cynthia DINANE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

PARTENARIAT POUR LA
MANIFESTATION
« FET A KABRIT « DE LA DESIRADE

CC-2016-1S-DAF-05

Vu les articles L.5211-1 et suivants, L.5214 16, L.5215-26, L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 6-1-2 des statuts annexés à l'arrêté n° 2014-249 du 24 décembre 2014,

COURRIER ARRIVÉ LE

1 1 FEV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Vu les grandes orientations pour budget 2016

Considérant l'intérêt économique, culturel et sportif que représente cette manifestation,

Considérant la demande faite par cet organisme,

Le Conseil communautaire, Après discussions,

DECIDE

Article 1 : D'accompagner financièrement l'Office du tourisme de la Désirade, pour la mise en œuvre de la manifestation « Fet à Kabrit » de la Désirade,

Article 2 : D'un montant de 20 000,00€ de prise en charge,

Article 3 : D'inscrire la dépense au budget primitif 2016 en section de fonctionnement

Article 4 : Le Président, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal, sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 1er Février 2016

Pour extrait certifié conforme

-Jean-Pierre DUPONT

COURRIER ARRIVÉ LE

1 1 FEV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE